

Table des matières

A. Mission de coordination et de suivi de cohérence du système éducatif.....	2
1. Les indicateurs de l’enseignement	2
2. Les évaluations externes certificatives et non certificatives	3
2.1. Résultats de l’épreuve externe commune du CEB	3
2.2. Résultats de l’épreuve externe commune du CE1D	4
2.3. Résultats de l’épreuve externe commune du CESS.....	4
2.4. Résultats des évaluations externes non certificatives	4
2.5. Conseil de recours contre les décisions de refus d’octroi du CEB.....	5
3. Formation en cours de carrière des enseignants et formation initiale des directeurs	6
3.1. Rapport commun d’évaluation des formations en cours de carrière des enseignants réalisée en 2017-2018.....	6
3.2. Rapport commun d’évaluation de la formation initiale de directeurs des niveaux interréseaux et réseaux, 2016 - 2017	8
3.3 Thèmes et orientations prioritaires de la formation en cours de carrière.....	8
4. Les Référentiels	9
4.1. Référentiel « Compétences initiales ».....	9
5. Agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services de l’Inspection, conformément au décret du 19 mai 2006	10
6. Enquête internationale : TALIS 2018	10
7. Enquête internationale : PISA 2018	11
8. Rapport du Service général de l’Inspection « forces et faiblesses de l’enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles	12
B. Mission d’accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques.....	13
1. Propositions de la Commission relatives aux modifications règlementaires et décrétales permettant d’améliorer le pilotage de l’enseignement en Communauté française	13
2. Rapport relatif au Décret « Inscriptions »	13
3. Pacte pour une Enseignement d’Excellence : notion de performances	14
Perspectives pour l’année 2020	15
Calendrier des travaux en 2019.....	16

Préambule

La Commission de pilotage du système éducatif, dans le respect de la liberté en matière de méthodes pédagogiques, poursuit deux grandes missions : une mission de coordination et de suivi de la cohérence du système éducatif, et une mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques.

Pour remplir ses missions, la Commission de pilotage collecte plusieurs types d'informations qui lui servent de ressources pour la poursuite de ses missions.

A. Mission de coordination et de suivi de cohérence du système éducatif

1. Les indicateurs de l'enseignement

Les principales constatations de l'édition 2019 sont publiées en regard des cinq axes stratégiques qui articulent le Pacte pour un enseignement d'excellence :

- Les savoirs et les compétences ;
- Les acteurs de l'enseignement ;
- Le parcours des élèves ;
- L'enseignement comme source d'émancipation sociale ;
- Environnement et bien-être.

Ainsi que le montre le tableau ci-dessous, quatre indicateurs nouveaux ont été élaborés pour l'édition 2019. Deux indicateurs ont été produits en regard de l'objectif d'amélioration défini par le Pacte pour un enseignement d'excellence « Accroître les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire ». Ils ont été construits à partir des enquêtes PISA 2012, PISA 2015 et TALIS 2018. Deux autres se rapportent aux acteurs de l'enseignement. Ils ont été élaborés à partir des données fournies par l'ARES et concernent la formation initiale des enseignants en Haute Ecole.

L'indicateur relatif à la stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire ordinaire a fait l'objet d'une nouvelle présentation.

Tous les autres indicateurs de l'enseignement de l'édition 2019 ont fait l'objet d'une mise à jour.

Taux de scolarisation et taux de participation en Fédération Wallonie-Bruxelles	Mise à jour
Evolution et perspectives de la population scolaire de l'enseignement fondamental et secondaire	Mise à jour
Le coût de la scolarité à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles	Mise à jour
Population scolaire dans l'enseignement fondamental et secondaire	Mise à jour
Répartition différenciée des effectifs scolaires entre les différents niveaux, types et formes d'enseignement secondaire	Mise à jour
Publics de l'enseignement spécialisé : effectifs et âge	Mise à jour
Publics de l'enseignement spécialisé : types, niveaux et intégration	Mise à jour
Disparités socio-économiques dans l'enseignement fondamental et secondaire	Mise à jour
Publics des différents secteurs de l'enseignement secondaire technique et professionnel	Mise à jour
Retard scolaire dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	Mise à jour
Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice	Mise à jour
Redoublement généré dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	Mise à jour

Changements d'établissement dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles	Mise à jour
Situations scolaires, trois ans plus tard, de deux cohortes d'élèves entrés en première année primaire ordinaire	Mise à jour
Flux entre enseignements ordinaire et spécialisé dans l'enseignement de type 8	Mise à jour
Parcours d'élèves entrés en première année du premier degré commun et différencié de l'enseignement secondaire	Mise à jour
Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	Mise à jour
Evaluation externe pour l'obtention du Certificat d'Etudes de Base (CEB) - 2015	Mise à jour
Obtention du Certificat d'Etudes de Base	Mise à jour
Attestations d'orientation délivrées par les Conseils de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice	Mise à jour
Certification en sixième année de l'enseignement secondaire	Mise à jour
L'attrait du métier d'enseignant – TALIS 2018	NOUVEAU
Les relations au sein de la communauté scolaire du point de vue des enseignants (TALIS 2018) et des élèves (PISA 2012 et 2015)	NOUVEAU
Inscriptions en formation initiale des enseignants en haute école	NOUVEAU
Résultats et diplômés en formation initiale des enseignants en haute école	NOUVEAU
Titre requis, suffisants, de pénurie et autres détenus par les nouveaux enseignants par fonction, dans l'enseignement fondamental	
Diplômes des enseignants de l'enseignement fondamental	
Diplôme des enseignants de l'enseignement secondaire	Mise à jour
Nombre de charges enseignantes et ratios élèves/ ETP enseignant dans l'enseignement ordinaire et spécialisé	Mise à jour
Stabilité des équipes pédagogiques de l'enseignement secondaire	Nouvelle présentation
Age des enseignants de l'enseignement ordinaire et spécialisé et représentation du personnel féminin	Mise à jour
Flux domicile-travail des enseignants de l'enseignement obligatoire	Mise à jour
Population scolaire par réseau dans l'enseignement fondamental et secondaire	Mise à jour

2. Les évaluations externes certificatives et non certificatives

2.1. Résultats de l'épreuve externe commune du CEB

La Commission de pilotage a pris connaissance, le 20 novembre 2018, des résultats de l'épreuve certificative commune en vue de la délivrance du CEB organisé en juin 2018. Cette épreuve est obligatoire pour tous les élèves de 6^e primaire ainsi que pour tous les élèves du premier degré différencié et de 1^{re} année commune sans CEB. Au total, 61 610 élèves ont été inscrits à l'épreuve.

De manière générale, l'épreuve CEB 2018 a été mieux réussie que celle de 2017 pour toutes les catégories d'élèves. Le taux de réussite était de 90,9 % en 2018 et de 85,8 % en 2017 pour les élèves de 6^e primaire. Les taux les plus bas ont été enregistrés en 2014 et 2017.

Comme l'avait décidé la Commission de pilotage en septembre 2014, un encodage item par item d'un échantillon représentatif d'élèves de 6^e année primaire a été réalisé dès 2015. Celui-ci est présenté, chaque année, au groupe chargé de la conception des épreuves afin de lui fournir un retour précis sur les résultats des élèves pour chacune des questions de l'épreuve. Les résultats de l'échantillon portaient sur toutes les questions.

2.2. Résultats de l'épreuve externe commune du CE1D

Les résultats à l'épreuve externe du CE1D de juin 2018 ont également été portés à la connaissance de la Commission de pilotage le 20 novembre 2018. Cette épreuve est obligatoire depuis juin 2013 pour tous les élèves de 2^e commune et de 2^e complémentaire de l'enseignement secondaire. Elle porte actuellement sur les mathématiques, le français, les langues modernes et les sciences. Sur décision du conseil de classe, tout élève de 1^{re} année complémentaire de l'enseignement secondaire peut également présenter l'épreuve.

Au total, les résultats communiqués par les établissements concernent 56 388 élèves pour l'épreuve de mathématiques, 55 382 élèves pour l'épreuve de français, 52 833 élèves pour l'épreuve de langues modernes et 55 746 élèves pour l'épreuve de sciences.

En 2^e année commune et complémentaire, 54 % des élèves ont réussi l'épreuve de mathématiques, 78,8 % des élèves ont réussi l'épreuve de français, 55,3 % des élèves ont réussi l'épreuve de langues modernes et 54,4 % des élèves ont réussi l'épreuve de sciences.

2.3. Résultats de l'épreuve externe commune du CESS

Enfin, la Commission de pilotage a pris connaissance le 20 novembre 2018 des résultats à l'épreuve externe du CESS. Cette épreuve est obligatoire depuis juin 2015 pour tous les élèves en dernière année de l'enseignement secondaire, et porte actuellement sur le français et l'histoire. Les élèves de 6^e année générale et ceux de 6^e technique et artistique de transition étaient concernés par l'épreuve d'histoire et de français. Les élèves de 6^e année de technique et artistique de qualification et de 7^e professionnelle étaient quant à eux soumis à l'épreuve de français uniquement. Les épreuves externes communes n'évaluent qu'une partie des compétences de chaque discipline concernée. Ainsi, l'épreuve d'histoire portait cette année uniquement sur la compétence de synthèse et l'épreuve de français sur la compréhension à la lecture de textes informatifs et la rédaction d'une réponse synthétique à une question.

Au total, les résultats communiqués par les établissements concernent 22 155 élèves pour l'épreuve du CESS histoire, 22 576 élèves pour l'épreuve du CESS français transition et 16 348 élèves pour l'épreuve du CESS français qualification.

En transition, l'épreuve d'histoire a été réussie par 85,7 % des élèves et celle de français par 90,1 % des élèves. En qualification, l'épreuve de français a été réussie par 76,2 % des élèves.

2.4. Résultats des évaluations externes non certificatives

La Commission de pilotage a pris connaissance exceptionnellement le 19 février 2019 des résultats aux évaluations externes non certificatives organisées en octobre 2018. Tous les élèves de 3^e et 5^e primaires ont passé une évaluation externe non certificative en éveil- initiation scientifique. Les élèves de 4^e année secondaire de l'enseignement de qualification ont présenté une épreuve externe en sciences également.

Dès le début de la 3^e année primaire, une majorité d'élèves ont une certaine connaissance des thématiques visées (savoirs : 76 % de réussite). Mais les questions portant plus spécifiquement sur des savoir-faire scientifiques sont moins bien réussies (65 % de réussite).

En 5^e primaire, le score global était de 57 %. Les élèves éprouvent des difficultés pour identifier l'hypothèse que l'on cherche à vérifier par une expérience présentée. Il n'est pas toujours évident pour eux non plus de concevoir qu'une hypothèse scientifique n'est pas une opinion.

Dans la partie « investiguer des pistes de recherche », les élèves s'en sortent assez bien pour récolter de l'information par la recherche documentaire. Mais, récolter de l'information par la recherche expérimentale pose problème à une majorité d'élèves (notamment le concept de variables à manipuler et à contrôler). Enfin, on constate que beaucoup d'élèves éprouvent des difficultés pour analyser les données récoltées lors d'une expérience et surtout pour en tirer des conclusions.

Concernant l'épreuve de 4^e année secondaire, l'épreuve de sciences a été proposée dans le qualifiant uniquement. L'épreuve a été conçue sur base des nouveaux référentiels organisés en unités d'acquis d'apprentissage (UAA). Le score moyen en technique de qualification était de 62 % ; en professionnel de 49 %. Il a été constaté que le caractère non certificatif de l'épreuve n'a pas impliqué de désengagement des élèves, bien au contraire. Un autre constat est que l'investissement des élèves est plus important lorsque la problématique traitée est proche de leur réalité. Beaucoup d'élèves rencontrent des difficultés lorsqu'ils sont mis en situation d'observation autonome, ce qui relève le besoin de situations d'apprentissage où l'élève travaille en posture d'autonomie. Trop peu d'élèves, et particulièrement en 4P, maîtrisent les savoirs dans leur dimension explicative ou ancrée dans le réel. Ce constat peut être mis en lien avec la faible autonomie, les élèves se limitant à retenir le fait scientifique sans construire de compréhension des concepts. Enfin, on constate que les résultats des élèves de 4TQ sont supérieurs à ceux de 4P. La différence entre les deux filières se marque davantage par exemple lorsque l'item fait appel à l'abstraction.

2.5. Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB.

Lors de sa séance du 15 octobre 2019, la Commission de pilotage a examiné le rapport ainsi que les propositions émises par le Conseil de recours.

En juillet 2019, le Conseil de recours contre les refus d'octroi du Certificat d'études de base a été saisi de 164 demandes.

Suite à une réunion préparatoire le 11 juillet afin de fixer le calendrier et la méthodologie de travail, il s'est ensuite réuni les 13, 19, 20, 21 et 22 août 2019. Il a déclaré trois recours irrecevables (un recours introduit suite à un échec en 2^e primaire, un recours non introduit par les parents et un recours envoyé hors délais) et un recours sans objet, l'équivalent du CEB ayant déjà été attribué par l'école.

Le Conseil de recours a examiné sur le fond les 160 recours recevables. Parmi ceux-ci, 123 concernaient des élèves de sixième primaire, 5 dossiers concernaient un élève de l'enseignement primaire spécialisé, 8 des élèves inscrits en première année différenciée, 5 des élèves inscrits en deuxième année différenciée et 19 des inscriptions individuelles (élèves inscrits à l'épreuve à la demande des parents).

Au terme de l'examen des dossiers, le Conseil de recours a déclaré 44 recours fondés et 116 non fondés.

Conformément à la législation en vigueur et afin de respecter le délai des listes d'attente dans le cadre des inscriptions en première secondaire, tel que fixé à l'article 79/21, §4 du décret du 24 juillet 1997, dit « décret missions », le Conseil de recours a communiqué ses décisions à l'Administratrice générale de l'Enseignement qui les a adressées aux écoles et aux parents concernés le 23 août.

Sur base de ses travaux, le Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB a formulé une série de propositions à l'attention de la Commission de pilotage :

- L'analyse des dossiers met en évidence que les élèves qui présentent l'épreuve externe certificative pour la seconde fois n'échouent pas dans les mêmes branches que lors la première passation.

Pour ces élèves, le Conseil de recours soumet à la réflexion le fait que le CEB pourrait être modulaire c'est-à-dire que les élèves ne devraient plus passer les épreuves déjà réussies l'année précédente.

- Afin de disposer le plus vite possible de dossiers complets, le Conseil demande que soit ajoutée au formulaire d'introduction d'un recours (annexe E de la circulaire) la liste des pièces indispensables à joindre au dossier par les parents.
- Dans le vademécum CEB, des exemples de motivation de refus d'octroi valables / non valables pourraient être donnés ainsi que la liste des informations devant à minima se retrouver dans le rapport circonstancié de l'enseignant.
- Actuellement, une aide peut être apportée par l'inspection en termes de renseignements. Il faut la maintenir, voire la renforcer. En effet, l'inspecteur, contact privilégié des directions d'école, sait jouer un rôle de facilitateur :
 - o Lors de la réunion d'information CEB de juin, le Conseil propose que soit rappelé aux écoles que chaque refus d'octroi du CEB se doit d'être motivé sur la base du dossier scolaire de l'élève (cf. cadre légal) ;
 - o Dès avertissement par le Conseil de l'introduction de recours CEB, les inspecteurs, comme certains le font déjà, pourraient contacter les directions concernées, afin de s'assurer que les procédures ont bien été respectées et de veiller à ce que le Conseil dispose de toutes les informations utiles.
- Vu le nombre de plus en plus important de dossiers à traiter, d'informations à collecter... Le Conseil estime qu'il est important de prévoir un soutien au secrétariat.
- Vu le moment particulier de l'année et la charge de travail que représente pour les membres du Conseil l'analyse et le traitement des recours, il pourrait être prévu une indemnité de vacation à l'avenir, comme c'est le cas pour les conseils de recours dans l'enseignement secondaire.

Suite aux propositions formulées par le Conseil de recours, la Commission de pilotage a émis des remarques.

Concernant la première proposition, la Commission de pilotage se dit peu favorable à la modularisation du CEB.

Concernant le second point, elle est favorable à la modification du formulaire afin de favoriser la communication aux parents.

Concernant l'aide apportée par le Service général de l'Inspection, la Commission de pilotage souhaite que ce point soit examiné au regard des nouvelles missions de l'Inspection.

Enfin, la Commission de pilotage souligne l'importance d'un soutien au secrétariat ainsi que la mise en place d'un jeton à l'attention des membres du Conseil de recours.

3. Formation en cours de carrière des enseignants et formation initiale des directeurs

La Commission de pilotage a mis en place, en 2013, un groupe de travail chargé de l'élaboration du rapport commun d'évaluation de l'ensemble des formations en cours de carrière et d'un rapport commun d'évaluation de la formation initiale des directeurs.

Chaque année, ces rapports sont présentés à la Commission de pilotage. Ils portent essentiellement sur des données quantitatives fournies par les différents opérateurs de formation.

3.1. Rapport commun d'évaluation des formations en cours de carrière des enseignants réalisée en 2017-2018

En mars 2017, la Commission de pilotage a demandé au groupe de travail d'analyser une thématique transversale et de l'actualiser l'année suivante. La thématique de la différenciation avait fait l'objet

d'une première analyse dans le rapport 2018. Ces données ont été mises à jour dans le rapport 2019. De plus, une nouvelle thématique, la lecture, a fait l'objet d'une analyse dans le rapport 2019.

De plus, suite à une demande de la Commission de pilotage, le groupe de travail fournit « *un socle minimum de données quantitatives* » se rapportant à l'ensemble des formations 2017-2018.

Suivant cette logique, le rapport élaboré par le groupe de travail présente deux aspects qui répondent à la demande formulée. Il comporte :

- une photographie en termes quantitatifs de l'ensemble des formations réalisées ;
- une mise à jour des données relatives aux formations en lien avec la thématique de la différenciation ;
- Une analyse des formations en lien avec la thématique de la lecture.

L'analyse de la thématique de la différenciation est basée sur le recensement des formations effectuées par chaque opérateur. Sur base de cet inventaire, six grandes catégories ont été définies :

- **Parcours et polysémie de la diversité** : formations visant essentiellement à développer la compréhension et l'analyse de caractéristiques et facteurs :
 - ° liés à la diversité : socio-économique, socioculturelle, convictionnelle, genrée, générationnelle, physique, linguistique, sociale, etc.
 - ° liés au parcours individuel : parcours migratoire, parcours scolaire, etc.
 - ° liés au parcours familial.
- **Besoins spécifiques et troubles d'apprentissage** : formations visant essentiellement à clarifier la *compréhension* des différents troubles de l'apprentissage et/ou à offrir des stratégies et outils pour aider dans le repérage des troubles et dans l'accompagnement/soutien de l'élève (y compris en matière d'aménagements raisonnables).
- **Processus cognitifs et difficultés d'apprentissage** : formations visant essentiellement à développer la compréhension des processus cognitifs et l'analyse des difficultés d'apprentissage, et de mettre en place un accompagnement/soutien basé sur ces connaissances (intelligences multiples, neuroplasticité cérébrale, etc.).
- **Gestion de l'hétérogénéité** : formations visant essentiellement à prendre en compte l'hétérogénéité des groupes et la variété des difficultés d'apprentissage des élèves en :
 - ° développant par exemple des capacités de médiation ou d'animation ou en mettant en place des apprentissages individualisés, des méthodes pédagogiques variées, des méthodes d'apprentissage coopératif, etc.
 - ° fournissant, dans le champ des disciplines, des repères didactiques de la construction des apprentissages (y compris la question des obstacles épistémologiques).
- **Outils de la différenciation** : formations visant l'utilisation d'outils, de techniques et de supports variés, telles que des outils numériques, le PIA, le PIT, l'évaluation et les techniques d'entretien, d'écoute et d'intervention.
- **Estime de soi et motivation** : formations visant essentiellement à développer la connaissance des théories motivationnelles et l'estime de soi et à stimuler des pratiques d'accompagnement/soutien.

L'analyse de la thématique de la lecture est basée sur le recensement des formations effectuées par chaque opérateur. Sur base de cet inventaire, selon sept catégories ont été définies :

- **Troubles** : formations visant les stratégies d'apprentissage adaptées à un ou des troubles d'apprentissage pour différents domaines, dont la lecture

- **Types de supports** : formations axées sur les types de supports utilisés pour l'apprentissage de la lecture ainsi que les formations dont la porte d'entrée est un support de lecture
- **Didactique de la lecture** : formations centrées sur l'interconnexion entre stratégies, sur les processus du lecteur ainsi que les stratégies d'enseignement
- **Lecture comme ouverture à la culture** : formations visant la lecture comme apprentissage du décodage d'une œuvre d'art dans les textes littéraires, passeports pour la découverte de la culture
- **Processus cognitifs** : formations dont l'objet porte sur l'étude des processus mentaux comme la mémorisation et la compréhension au service de l'acte de lire, en s'appuyant sur les recherches scientifiques notamment, dans le domaine des neurosciences
- **FLESCO** : formations axées sur l'acte de lire dans le contexte spécifique des apprentissages liées à la langue de scolarité, pour des élèves dont la langue de scolarité n'est pas la langue usuelle
- **Approche transdisciplinaire de la lecture au bénéfice d'autres disciplines** : formations centrées sur le mécanisme de lecture de tableaux chiffrés, d'intitulés, de consignes qui permet l'interprétation, le dévoilement du sens, la compréhension du décodage

Ce rapport, présenté à la réunion de la Commission de pilotage du 23 avril 2019, a fait l'objet d'une demande de suivi. Les membres de la Commission souhaitent disposer d'une vision pluriannuelle de ces thématiques. C'est pourquoi, la Commission de pilotage a souhaité que pour l'année 2020, le groupe de travail poursuive l'analyse des thématiques de la différenciation et de la lecture.

3.2. Rapport commun d'évaluation de la formation initiale de directeurs des niveaux interréseaux et réseaux, 2016 - 2017

Ce rapport concerne l'ensemble des sessions de formation réalisées au cours de l'année scolaire 2017 – 2018 dans le cadre de la formation initiale des directeurs.

Il est à rappeler que la formation initiale des directeurs, définie par le Décret du 2 février 2007, comporte trois axes qui se déploient en deux volets totalisant 120 heures de formation :

- a) Le volet interréseaux comporte trois axes :
 - ° administratif, matériel et financier (10h)
 - ° pédagogique (30h)
 - ° relationnel (20h)
- b) Le volet réseaux comporte deux axes :
 - ° administratif, matériel et financier (30h)
 - ° pédagogique (30h)

Les tableaux chiffrés de la période 2017 – 2018 concernant le taux de réussite des formations initiales de directeurs selon les axes et les volets (interréseaux et réseaux) ont été présentés lors de la réunion de la Commission de pilotage du 23 avril 2019.

3.3 Thèmes et orientations prioritaires de la formation en cours de carrière

Chaque année, la Commission de pilotage fournit au gouvernement une proposition d'orientations et de thèmes prioritaires pour les formations interréseaux ainsi que le prévoient les décrets du 11 juillet 2002 relatifs à la formation en cours de carrière.

Ce plan s'appuie notamment sur les avis et propositions du Conseil supérieur des centres psycho-médico-sociaux et des Conseils généraux pour l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire et l'enseignement fondamental, ainsi que sur les recommandations de la cellule administrative de coordination des actions de prévention de la violence en milieu scolaire, de l'absentéisme, du décrochage scolaire et de l'abandon scolaire précoce, du Conseil supérieur de l'Éducation aux médias et de l'Organe d'observation et d'accompagnement de l'apprentissage par l'immersion, chacun pour les matières qui les concernent.

Concrètement, ces instances ont été consultées afin d'émettre des propositions sur base des arrêtés du Gouvernement de la Communauté française adopté le 21 novembre 2018.

Tenant compte des différentes propositions émises par les organes sollicités, en sa séance du 17 septembre 2019, la Commission de pilotage a formulé un projet thèmes et orientations prioritaires à l'attention du Gouvernement.

Les deux arrêtés ont été adoptés le 21 novembre 2019.

4. Les Référentiels

4.1. Référentiel « Compétences initiales »

L'article 60 *septies*, §5 du Décret Missions du 24 juillet 1997 confie à la Commission de pilotage la mission d'examiner et si elle l'estime nécessaire amender les propositions des groupes de travail relatives aux référentiels du Tronc commun en tenant compte, le cas échéant des observations et recommandations des Conseils généraux.

Lors de sa séance du 17 septembre 2019, la Commission de pilotage a entendu le rapport des deux co-présidentes du groupe de travail chargé de rédiger le référentiel « Compétences initiales ». Elle a également reçu l'avis du Conseil général de l'Enseignement fondamental.

Suite à cette présentation, la Commission de pilotage a remis un avis favorable à propos de ce référentiel moyennant la recommandation suivante :

la Commission de pilotage craint que la phrase contenue dans le troisième paragraphe du point 3.3 « l'évaluation des apprentissages » fasse l'objet d'une mauvaise interprétation : « *Plus encore à ce niveau scolaire qu'à d'autres, les élèves de l'école maternelle sont en pleine construction de leurs apprentissages et une maîtrise incomplète des attendus ne doit pas conduire automatiquement au recours à des intervenants extérieurs ou à une décision de maintien, mais plutôt à une adaptation des stratégies d'accompagnement au sein de la classe, de l'école.* ». Par conséquent, la Commission de pilotage recommande que ladite phrase soit modifiée de la manière suivante : « *Plus encore à ce niveau scolaire qu'à d'autres, les élèves de l'école maternelle sont en pleine construction de leurs apprentissages et une maîtrise incomplète des attendus ~~ne doit pas~~ conduire à une adaptation des stratégies d'accompagnement au sein de la classe, de l'école plutôt qu'à un recours à des intervenants extérieurs ou à une décision de maintien* ».

Elle a également souhaité attirer l'attention du Gouvernement sur une série d'éléments :

L'absence de références justifiant les contenus du référentiel ;

Le volume important que constitue le référentiel risque de poser des difficultés d'appropriation de la part des enseignants ;

La mise en place d'une version pédagogique du référentiel à destination du public ;

Le regret que l'éveil aux langues soit abordé dans un texte annexe.

L'avis portant la référence 2019/01 validé par les membres de la Commission de pilotage a été transmis à Madame la Ministre.

Le référentiel ne sera applicable qu'à partir du 1^{er} septembre 2020.

5. Agrément indicatif de conformité aux manuels scolaires, aux logiciels scolaires et aux autres outils pédagogiques, après avis motivé rendu par les services de l'Inspection, conformément au décret du 19 mai 2006

En 2019, la Commission a statué sur 472 demandes d'agrément. Ces demandes concernaient 293 manuels, 43 logiciels et 136 outils pédagogiques. Parmi ces demandes, l'agrément a été octroyé à 420 ressources.

Cette baisse du nombre de demandes d'agrément comparativement aux années précédentes résulte de l'entrée en vigueur du nouveau décret le 7 février 2019 (cfr. encadré ci-dessous).

En 2019, la Commission de pilotage a traité 2 réclamations concernant 2 ressources.

Lors de sa réunion du 19 février, la Commission de pilotage a examiné la réclamation des éditions Erasme concernant l'ouvrage : « Faire des maths en 3^e année – manuel (refonte 2018) ». Suite à cela, elle a décidé de remettre un avis favorable concernant l'octroi de l'agrément à cet ouvrage.

Le 17 septembre, la Commission de pilotage a analysé la réclamation de Madame BUHBINDER concernant le refus d'octroi de l'agrément pour l'ouvrage « Enseigner la philosophie et la citoyenneté à partir d'ateliers créatifs ». La Commission de pilotage a décidé de confirmer l'avis du Collège d'Inspection et de ne pas octroyer l'agrément à cet ouvrage.

Le 7 février 2019, est entré en vigueur le nouveau décret « manolo ». Celui-ci supprime la procédure d'agrément au profit d'une labellisation. En effet, les éditeurs doivent signer et se conformer à une charte en respectant les droits fondamentaux. Une période transitoire a été mise en place et prévoyait de maintenir la compétence de la COPI jusqu'au 1^{er} janvier 2020, date à laquelle débute la labellisation et l'entrée en vigueur de la charte. Or, le décret du 7 février 2019 abroge le décret du 19 mai 2006 précisant les modalités d'octroi de l'agrément. Par ailleurs, la charte a fait l'objet d'un arrêté le 2 mai 2019 et est entrée en vigueur le jour de la signature.

Par conséquent, ceci a créé un vide juridique autour de l'agrément des ouvrages jusqu'au 31 décembre 2019.

La Commission de pilotage lors de sa séance du 18 juin 2019 a décidé de poursuivre la procédure d'agrément jusqu'au 31 décembre 2019.

6. Enquête internationale : TALIS 2018

L'enquête internationale TALIS 2018 a fait l'objet d'une présentation par l'ULiège lors de la séance du 15 octobre 2019 de la Commission de pilotage.

Pour rappel, il s'agit d'une enquête réalisée auprès des enseignants du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire et de leur chef d'établissement sur l'exercice de leur métier. L'échantillon comprend 120 établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au sein de chaque établissement, 20 enseignants et le chef d'établissement devaient répondre à un questionnaire.

L'OCDE libère les données en deux vagues. Il y a eu une première libération partielle des données le 19 juin 2019 avec la publication du volume 1 du rapport international accompagné des « country notes » (résultats par pays). Trois « country notes » sont sorties pour la Belgique ; une pour la Belgique, une pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et une pour la Flandre. La seconde libération complète des données est prévue le 25 mars 2020. Le volume 2 du rapport international et des « country notes » sortiront à ce moment-là. Ensuite, des analyses secondaires seront menées par l'OCDE avec différentes publications thématiques qui s'échelonneront jusqu'en 2021.

Il y a deux types de publications. Un premier document rassemble les données de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en comparaison avec un sous ensemble de pays de l'OCDE, avec lesquels les comparaisons directes apparaissent les plus pertinentes. La deuxième publication est un TALIS en bref. Celui-ci reprend les éléments marquants du document thématique long.

Quatre documents thématiques ont été publiés à ce jour :

- le paysage de l'enseignement au 1er degré secondaire ;
- devenir enseignant ;
- le développement professionnel en cours de carrière ;
- enseigner au quotidien ».

Le premier *TALIS en bref* présente l'enquête : le choix de l'école et de l'échantillon, taux de participation, politique de confidentialité.

En mars 2020, de nouvelles thématiques feront l'objet d'analyses descriptives et de publications. Sept thématiques seront traitées : le management et la gestion pédagogique des établissements, le climat et la culture des établissements, l'évaluation des enseignants, la collaboration entre enseignants et leur autonomie, le turnover et l'absentéisme des enseignants, la satisfaction professionnelle des directeurs, le bien-être et le stress des enseignants et des directeurs.

Les résultats de l'enquête sont disponibles sur le site internet Enseignement.be à l'adresse suivante : <http://www.enseignement.be/talis>

Suite à cette présentation, les membres du Commission de pilotage ont émis des remarques et réflexions. Celles-ci portaient notamment sur :

- La nécessité d'une coordination visant à éviter la répétition des enquêtes sur le terrain ;
- Le choix de l'option « enseignement primaire » pour la prochaine enquête TALIS ;
- La nécessité de disposer de données relative au climat et au bien-être à l'école ;

L'équipe universitaire en charge de l'enquête sera de nouveau invitée par la Commission de pilotage lorsque la dernière partie des données sera disponible.

7. Enquête internationale : PISA 2018

L'enquête internationale TALIS 2018 a fait l'objet d'une présentation par l'ULiège lors de la séance du 17 décembre 2019 de la Commission de pilotage.

Pour rappel, en 2018, la FWB a pris part au septième cycle de l'enquête PISA. Cette vaste enquête internationale (79 pays ou systèmes éducatifs participants lors de ce dernier cycle) évalue la compréhension en lecture, les mathématiques et les sciences avec un focus particulier sur la lecture en 2018.

Un échantillon de 107 écoles et de 3221 élèves de 15 ans a été défini. L'évaluation se composait d'un test cognitif et de questionnaires contextuels posés aux élèves et aux directions d'établissements. D'autres options étaient disponibles, mais la FWB n'a pas souhaité s'y inscrire pour des raisons de coût.

Trois grands processus sont évalués pour la lecture :

- Localiser l'information ;
- Comprendre ;
- Evaluer et réfléchir.

Le test est administré sur ordinateur depuis 2015. Toutefois, c'est la première fois qu'il y a des unités de lecture électroniques. Ces unités sont composées de textes dynamiques où l'élève est invité à naviguer

entre différentes pages en cliquant sur des liens. L'évaluation est construite comme certaines de nos évaluations certificatives.

Les résultats de l'enquête sont disponibles sur le site internet Enseignement.be à l'adresse suivante : <http://www.enseignement.be/pisa>

Suite à cette présentation, les membres de la Commission de pilotage ont émis des remarques. Plus particulièrement, la Commission de pilotage a souhaité qu'une réflexion soit menée sur les convergences entre les enquêtes internationales PIRLS et PISA (choix des thématiques).

Par ailleurs, l'équipe universitaire en charge de l'enquête sera de nouveau invitée par la Commission de pilotage lorsque la suite des données sera disponible.

8. Rapport du Service général de l'Inspection « forces et faiblesses de l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles »

Le rapport du Service général de l'inspection « *Forces et faiblesses de l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles* » a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du 22 janvier 2019 de la Commission de pilotage.

Pour rappel, ce rapport a été réalisé sur demande de Madame la Ministre.

Le Service général de l'Inspection a choisi de présenter deux axes du rapport à savoir, la mise en œuvre des relations école/famille ainsi que les aides dans les classes de maternelles.

Concernant les relations école/famille, un échantillon de 27 écoles a été défini. Les inspecteurs se sont ensuite rendu dans ces établissements et ont interviewé les directions, enseignants, puéricultrices et PTP. Les questions posées étaient les suivantes :

- dans le cadre des relations avec les familles, qu'est-ce qui est mis en place pour tenter de les améliorer ? Un projet spécifique, l'accueil, des rencontres, des communications ?
- Quelles sont les démarches porteuses et fructueuses ? Mais aussi, quels sont les freins identifiés ?

Sur base de ces réponses, l'Inspection a identifié les forces et faiblesses internes et externes aux établissements.

Concernant les aides octroyées aux classes de l'enseignement maternel, l'étude qui portait initialement sur les puéricultrices a ensuite été élargie à tous les agents (PTP, ACS, etc.) en lien avec les enfants de 1^{re} accueil et 2^e année maternelle.

Au même titre que pour les relations école/famille, l'Inspection a procédé par échange avec les agents concernés et les directions d'écoles.

Sur le plan administratif, des disparités ont été observées au niveau du processus d'attribution des puéricultrices ainsi que des agents PTP et ACS.

Une autre disparité concernant la stabilité des équipes. Par exemple, après deux années civiles, les agents PTP sont remis dans le circuit des demandeurs d'emploi. De plus, la nomination des puéricultrices oblige ces dernières à changer d'établissement scolaire.

Suite à cette présentation, les membres de la Commission de pilotage ont émis des remarques.

La nomination et la désignation des puéricultrices, à travers une Commission spécifique, sont uniformes dans tous les réseaux. Un classement est établi sur base des chiffres encodés par les directions. Les directeurs ne choisissent pas leurs puéricultrices sauf s'il s'agit d'une puéricultrice supplémentaire nommée par le PO. Le directeur rentre un dossier de demande sur lequel statue la Commission ;

Le directeur a une responsabilité et un rôle à jouer auprès des agents engagés ;

L'agent PTP est une aide qui vient en complément de l'effectif existant. Son objectif a été détourné par manque de moyen ;

Un problème hiérarchique est constaté entre l'institutrice maternelle et la puéricultrice. Or, il ne devrait pas y avoir de hiérarchie, mais une collaboration. Ce phénomène n'évolue pas dans le bon sens ;

Une question se pose concernant la maîtrise de la langue par les intervenants. La Commission de pilotage suggère que ces intervenants suivent des formations en langue ;

La Commission de pilotage plaide pour une complémentarité et une délégation de certaines tâches aux puéricultrices.

B. Mission d'accompagnement de la mise en œuvre des réformes pédagogiques

1. Propositions de la Commission relatives aux modifications réglementaires et décrétales permettant d'améliorer le pilotage de l'enseignement en Communauté française

Tout comme les années précédentes, depuis 2006, la Commission regrette la modification de la procédure d'approbation des programmes d'études découlant des modifications apportées au décret pilotage, intervenu le 4 mai 2005, article 3 point 1. Elle a proposé d'alléger cette procédure, ce qui implique une nouvelle modification décrétales (articles 17, 27, 36 et 50 du décret Missions).

Par ailleurs, la Commission de pilotage réitère la proposition d'harmoniser les deux décrets relatifs à la formation en cours de carrière.

2. Rapport relatif au Décret « Inscriptions »

Le rapport relatif au Décret « Inscriptions » a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du 17 septembre 2019 de la Commission de pilotage.

Pour rappel, l'article 10bis du décret « pilotage » du 27 mars 2002 prévoit que la Commission de pilotage rédige tous les deux ans un rapport à l'intention du Gouvernement. Ce rapport porte sur l'observation du processus d'inscription dans le premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire, résultant de l'application du décret-missions [...].

Le décret entend répondre à trois objectifs :

- organiser de manière pragmatique et transparente le processus d'inscription, en vue de limiter la tension entre les places disponibles dans certains établissements et l'importance de la demande les concernant ;
- assurer à toutes les familles égalité d'accès à l'ensemble des établissements et égalité de traitement dans le processus d'inscription ;
- promouvoir la lutte contre l'échec scolaire, améliorer les performances de chaque enfant, lutter contre les mécanismes de relégation en soutenant la mixité sociale, culturelle et académique.

Le titre I « Système d'attribution des places » commence par une description du décret, la définition de notions clés (élèves ISEF, priorités, indice composite). Son objectif est d'expliquer le décret, en étant objectif et descriptif.

Le titre II porte sur l'objectif de mixité. La part d'élèves ISEF est relativement constante dans les cohortes successives. Toutefois, la répartition des élèves ISEF entre les zones varie (55,3% dans la région de Bruxelles Capitale, 66,2% à Charleroi-Hainaut Sud, 3% à Nivelles).

Par ailleurs, de plus en plus d'écoles complètes accueillent une part importante d'élèves ISEF.

Enfin, le groupe de travail a fait l'hypothèse que les établissements complets dont la part d'élèves ISEF se situe entre 10 et 30% sont les seules écoles où la caractéristique ISEF parvient à soutenir la mixité. Partant de ce principe, si la mixité évolue peu, il n'est pas surprenant que les variations dans les taux de réussite ne permettent pas d'identifier un effet significatif du décret Inscriptions.

Concernant le titre III – parcours des élèves, pour chaque cohorte est étudié le parcours des élèves durant trois années scolaires qui suivent l'année de présence en première année commune. Cela permet d'analyser l'évolution du taux de réussite, l'évolution du taux de fréquentation des années d'études et l'orientation en fin de cycle.

Concernant le focus sur la région Bruxelles-Capitale, la tension entre offre et demande observée résulte au moins partiellement d'élèves domiciliés en dehors du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais scolarisés au sein des établissements organisés ou subventionnés par la FWB.

Des variations importantes sont observées entre les communes. Par exemple, les implantations scolaires situées à Woluwe-St-Pierre drainent entre 59% et 61,1% des élèves domiciliés dans la Région de Bruxelles-Capitale. Cela signifie qu'environ 40 % des élèves sont domiciliés en Région wallonne ou en Région flamande.

Pour conclure, le groupe de travail souligne que le décret apporte, au moins trois éléments:

- Il formalise une procédure qui permet à chacun de se situer clairement ;
- Sa mise en œuvre est accompagnée du développement de moyens de communication qui permettent d'identifier un service clairement compétent ;
- Il garantit, dans les limites des contraintes de places disponibles, le libre choix des parents.

Suite à cette présentation, les membres du Commission de pilotage ont émis des remarques et réflexions. Celles-ci portaient notamment sur :

La professionnalisation de l'Administration dans sa capacité à mener une étude, fournir des informations au-delà du ressenti des événements, de l'idéologie ;

Le décret atteint son objectif de démocratie libérale. Il permet d'accéder à un bien rare dans un système où certains biens sont demandés et d'autres non ;

La Commission de pilotage propose d'analyser la part d'élèves qui changent d'écoles dans les écoles très demandées. Cela renverrait un message clair aux parents avant d'envoyer leurs enfants dans ces écoles ;

80% des élèves vont dans l'école de leur premier choix. Il n'est pas pertinent de montrer l'évolution des changements d'écoles et l'évolution de la réussite scolaire sur l'ensemble du système scolaire ;

Le rapport de la CIRI fait état de foyers de tensions hors zone de Bruxelles. La Commission de pilotage propose de se pencher sur ces éléments ;

La Commission de pilotage suggère d'analyser l'évolution des ISE dans les écoles complètes ;

Les parents éprouvent des difficultés à comprendre le dispositif. Elle souhaite qu'une amélioration soit apportée au décret afin de le rendre plus accessible ;

Conformément au prescrit légal, le rapport validé par les membres de la Commission de pilotage a été transmis à Madame la Ministre.

3. Pacte pour un Enseignement d'Excellence : notion de performances

Conformément à l'article 68 du décret « missions » du 24 juillet 1997, La Commission de pilotage a remis un avis concernant la notion de performances. En effet, le texte légal prévoit que « *Le Gouvernement*

arrête, après avis de la Commission de pilotage, la notion de performances présentant un écart significatif en dessous de la moyenne des établissements comparés. À cette fin, il s'appuie sur une analyse comparée d'indicateurs croisés et récurrents pour un ensemble d'établissements présentant un même profil, et appartenant à un même groupe de classes, la classe étant définie à l'article 4 du décret Encadrement différencié. Les indicateurs choisis sont liés au climat de l'école, aux parcours et résultats des élèves et aux équipes pédagogiques. »

En date du 17 décembre 2019, les représentants de la Cellule opérationnelle du changement ainsi que le Chef du Chantier 9 « accompagner les écoles à forts écarts de performance » ont présenté une note relative à la notion de performances.

Sur base de cette présentation, la Commission de pilotage a remis un avis favorable à propos de cette note.

Elle a toutefois souhaité attirer l'attention du Gouvernement sur une série d'éléments :

- Le choix de la vague 3 pour débiter le dispositif ;
- Le choix des écoles parmi les 16 catégories ;
- L'absence de prise en compte de la taille des établissements ;
- Les moyens octroyés aux écoles ;
- La communication aux acteurs de terrain et la confidentialité ;
- Le nombre d'écoles concernées par le dispositif ;
- Le terme « climat » peu approprié concernant l'absentéisme des élèves du fondamental.

L'avis portant la référence 2019/02 et validé par les membres de la Commission de pilotage a été transmis à Madame la Ministre.

Perspectives pour l'année 2020

En 2020, la Commission de pilotage s'attachera principalement à :

- poursuivre la construction d'un système cohérent d'indicateurs du pilotage du système éducatif en adaptant leur communication en fonction du public ;
- examiner des demandes que le Gouvernement lui adressera ;
- poursuivre l'analyse des thématiques relatives à l'évaluation des formations en cours de carrière des enseignants et de la formation initiale des directeurs ;
- mener une réflexion sur les convergences entre les enquêtes internationales PIRLS et PISA ;
- réaliser une évaluation du décret Encadrement différencié ;
- poursuivre l'analyse des résultats des épreuves externes certificatives ou non et formuler des recommandations en vue d'un meilleur fonctionnement du système éducatif en particulier via des analyses sur un échantillon représentatif de copies du CEB (corrigées et rendues anonymes) ;
- maintenir la cohérence entre les différents groupes de travail rédacteurs des épreuves externes certificatives : CEB, CE1D, CESS ;
- proposer au Gouvernement toute mesure qu'elle jugerait nécessaire dans le cadre de l'évaluation du système éducatif ;
- déterminer et inscrire son action en fonction des décisions issues des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence et de l'évolution des décisions que le Gouvernement prend et prendra dans ce cadre.

Calendrier des travaux en 2019

Au cours de l'année civile écoulée, la Commission de pilotage du système éducatif a tenu dix réunions, planifiées en fonction des travaux déjà en cours, des missions et des échéances fixées légalement. Toutefois, le quorum n'a pas été atteint le 22 janvier, le 19 février, le 19 mars, le 24 avril, le 18 juin, le 15 octobre, le 19 novembre. C'est pourquoi, 7 procédures de validations électroniques ont été mises en place.

Dates des réunions	Objet/Décisions
22 janvier 2019	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 18 décembre 2018 ;• Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ;• Présentation du rapport du Service général de l'inspection « <i>Forces et faiblesses de l'enseignement maternel en Fédération Wallonie-Bruxelles</i> » ;• Avis sur les programmes de formation de l'IFC ;• Épreuve externe en lien avec le certificat de l'enseignement secondaire supérieur ;• Avis sur les programmes de l'enseignement ;• Divers.
19 février 2019	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 22 janvier 2019;• Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques• Réclamation des éditions Erasme concernant le refus d'agrément pour l'ouvrage : « <i>Faire des maths en 3^e année – manuel (refonte 2018)</i> »• Résultats des évaluations externes non certificatives ;• Calendrier des évaluations externes certificatives de juin 2020 ;• Avis sur les programmes de l'enseignement ;• Divers.
19 mars 2019	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 19 février 2019 ;• Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ;• Avis sur les programmes méso réseaux 2019-2020 ;• Calendrier des épreuves externes certificatives de juin 2020 ;• Avis sur les programmes de l'enseignement ;• Divers.
23 avril 2019	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 19 mars 2019 ;• Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ;• Rapports communs d'évaluation des formations en cours de carrière et des formations initiales des directeurs réalisées en 2017-2018• Indicateurs de l'enseignement : édition 2019 ;• Désignation des membres de la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de la promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit ;• Avis sur les programmes de l'enseignement ;• Divers.
21 mai 2019	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV de la réunion du 23 avril 2019;• Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ;• Indicateur de l'enseignement – édition 2019 ;• Calendrier de la Copi 2019-2020 ;• Avis sur les programmes de l'enseignement ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Divers.
18 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Indicateurs de l'enseignement –édition 2019 ; • Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB ; • Avis sur les programmes de l'enseignement ; • Divers.
17 septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 18 juin 2019 ; • Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Réclamation de la Madame BUHBINDER contre le refus d'octroi de l'agrément pour l'ouvrage « <i>Enseigner la philosophie et la citoyenneté à partir d'ateliers créatifs</i> » • Présentation des résultats de l'enquête internationale TALIS ; • Présentation du référentiel « compétences initiales » ; • Présentation du projet de rapport relatif au Décret Inscriptions ; • Indicateurs de l'enseignement : édition 2019 ; • Présentation du rapport d'activités de la COPI pour l'année 2018; • Orientations et thèmes prioritaires de la formation en cours de carrière - propositions ; • Avis sur les programmes de l'enseignement ; • Divers.
15 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 17 septembre 2019 ; • Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Présentation des résultats de l'enquête TALIS ; • Rapport d'activités du Conseil de recours contre les décisions de refus d'octroi du CEB • Présentation du rapport d'activités de la COPI pour l'année 2018 ; • Avis sur les programmes de l'enseignement ; • Divers.
19 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du PV de la réunion du 15 octobre 2019 ; • Agréments des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Résultats des épreuves externes certificatives de juin 2019 ; • Divers.
17 décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 novembre ; • Pacte pour un Enseignement d'Excellence – notion de performances ; • Présentation des résultats de l'enquête PISA 2019 ; • Agrément des manuels, logiciels scolaires et outils pédagogiques ; • Avis sur les programmes de l'enseignement ; • Divers.